

DECISION DELEGATION DE SIGNATURE
N° 2024/56

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35 et L. 6143-7 ;
- Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article (1°, 2° 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
- Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019, relative à la transformation du système de santé ;
- Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- Vu la convention de direction commune du 1^{er} novembre 2020 entre les centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, LA CHATRE, les E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE et de SAINT GAULTIER ;
- Vu la décision n° 2024-DOS-213-DM portant nomination de Monsieur Jean Yves BOISSON, directeur de l'établissement public de santé mentale du Loiret Georges Daumézon, en qualité de directeur par intérim du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC (Indre) à compter du 31 décembre 2024 et jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur,
- Vu le contrat de travail à durée indéterminée n° 2024/11 du 25 avril 2024 portant recrutement de M. Julien DUBOT en qualité de directeur-adjoint en charge des systèmes d'information, des relations avec les usagers et des affaires juridiques au sein de la direction commune des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, LA CHATRE et des E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE et SAINT-GAULTIER à compter du 6 mai 2024;
- Vu la décision d'installation n° 2024/08 en date du 25 avril 2024 établie à la date de prise de fonctions de M. Julien DUBOT,
- Vu la décision n° 2024/12 du 3 mai 2024 portant délégation de signature à M. Julien DUBOT, directeur adjoint en charge des systèmes d'information, des relations avec les usagers et des affaires juridiques,
- Vu les nécessités de service,

Le directeur par intérim de la direction commune des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, LA CHATRE, des EHPADS d'ARGENTON-SUR-CREUSE et SAINT GAULTIER (Indre),

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Julien DUBOT**, directeur-adjoint en charge des systèmes d'information, des relations avec les usagers et des affaires juridiques au centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC, à effet de signer, sous réserve du droit d'évocation du directeur, les actes, décisions et documents relevant de ses attributions, à l'exception. :

- des documents de référence et notes d'instruction relatifs à l'organisation de l'établissement,
- des décisions relatives au personnel de direction,
- des décisions et lettres qu'il jugera opportun de faire signer par le directeur,
- des correspondances avec les élus, la tutelle et les autorités extérieures.

Cette délégation de signature comprend notamment :

- les actes relevant des systèmes d'information.
- les actes relevant des relations avec les usagers, des affaires générales et des affaires juridiques.

Article 2

En tant que de besoin le directeur par intérim du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC, délègue une partie de ses attributions de comptable matière (notamment lorsque le directeur adjoint exerce les fonctions d'ordonnateur lors du remplacement de la directrice d'établissement).

Sont réservés à la signature du directeur par intérim, les ordres de réquisition du comptable public.

Article 3

La présente délégation de signature prend effet au 31 décembre 2024 pour une durée d'un an, elle est renouvelée par tacite reconduction. Elle est portée à la connaissance du conseil de surveillance du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC et publiée sur internet ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.

Le directeur par intérim des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, LA CHATRE et des E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE, SAINT-GAULTIER (Indre) peut à tout moment retirer la présente délégation à la délégataire désignée.

Article 4

Cette décision est notifiée au délégataire et sera communiquée :

- au président du conseil de surveillance du Centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC,
- au trésorier du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC.

Et insérée dans le registre des décisions de la direction commune domicilié au C.H. de CHATEAUROUX.

Article 5

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de 2 mois suivant sa notification. Ce recours peut être effectué via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

CHATEAUROUX, le 31 décembre 2024

Le directeur par intérim,

Signé

Jean Yves BOISSON

Le délégataire,

Le directeur-adjoint en charge des systèmes
d'information, des relations avec les usagers et
des affaires juridiques ;

Signé

Julien DUBOT